



DIRECTION des LANDES

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Directeur Départemental des Finances Publiques des LANDES

Vu l'article 1650 du code général des impôts ;  
Vu la liste de présentation établie par le conseil municipal de la commune de SAINT-CRICQ CHALOSSE

DECIDE:

Sont nommés Commissaires de la CCID de SAINT-CRICQ CHALOSSE les contribuables désignés ci-après, pour la période comprise entre la date de la présente décision et la date d'expiration du mandat des membres du conseil municipal.

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
M. DUFAU Alain	M. DUFAU Fabien
Mme BATS Rosine	M. COMMARRIEU Jean Michel
M. FEDENSIEU François	M. DULAU Alain
M. BROUSTAUT Claude	M. DULAU Jean Michel
M. DARAGNEZ Joël	M. DAUDON Joël
M. LONNE Alain	M. TASTET Michel

Cette décision sera notifiée, le plus tôt possible, à chacun des commissaires titulaires et suppléants, par le Maire de la commune de SAINT-CRICQ CHALOSSE, président de la commission communale des impôts directs.

A Mont de Marsan, le 08 juillet 2014

DESTINATAIRES  
Madame le Maire de SAINT-CRICQ CHALOSSE;  
Monsieur le Responsable du Service des impôts des particuliers de MONT DE MARSAN;  
Madame la Responsable du SFDL

Pour l'administrateur général des Finances publiques,  
L'administrateur des Finances publiques adjoint,

  
Jean-Luc REFUTIN